COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Parcours rémunérés en alternance travail-études en construction (COUD)

La CCQ et ses partenaires déploient deux nouvelles cohortes en charpenterie-menuiserie, dont une en collaboration avec la communauté Atikamekw de Manawan

Montréal, le 23 novembre 2026 – La Commission de la construction du Québec (CCQ) poursuit le déploiement des parcours rémunérés en alternance travail-études en construction avec deux nouvelles cohortes menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) en charpenterie-menuiserie au Centre de formation professionnelle de la Haute-Matawinie, dans Lanaudière et au Centre de formation professionnelle Qualitech en Mauricie.

Les résultats de ces programmes ont été dévoilés par Mme Audrey Murray, présidente-directrice générale de la CCQ, en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et en présence de M. Glenn Dubé, Chef du Conseil des Atikamekw de Manawan, des représentants du Centre de services scolaire des Samares et des partenaires du projet à l'occasion d'une visite au Centre de formation professionnelle de la Haute-Matawinie le 20 novembre dernier.

Réalisé grâce à la collaboration des établissements d'enseignement, des employeurs, de la communauté Atikamekw de Manawan, du gouvernement du Québec, des partenaires de l'industrie et de la CCQ, ce projet contribue à former une relève qualifiée pour répondre aux besoins de l'industrie de la construction.



Sur la photo: Mme Audrey Murray, présidente-directrice générale de la CCQ (au centre de la photo), en compagnie des représentants du CSS Samares, de Coffrages Synergy, et des étudiant(e)s de la cohorte COUD en charpenterie-menuiserie du Centre de formation professionnelle de la Haute-Matawinie.

Faits saillants des cohortes en charpenterie-menuiserie

- La première cohorte a été lancée le 21 septembre 2026 au Centre de formation professionnelle de la Haute-Matawinie.
- Elle accueille 20 participant(e)s en alternance travail-études, dont quatre membres de la communauté Atikamekw de Manawan qui occupent des places réservées dans le cadre d'une entente conclue avec la communauté.
- La seconde cohorte, amorcée le 21 octobre dernier, se déroule au Centre de formation professionnelle Qualitech et regroupe 22 participant(e)s en alternance travail-études.

Une contribution directe à la compétence de la main-d'œuvre

Alors que la proportion de travailleurs et travailleuses intégrant l'industrie avant d'obtenir les compétences préalables est passée de 35 % en 2021 à 50 % en septembre 2026, les parcours en alternance travail-études contribuent à accroître la qualification de la main-d'œuvre. Offerts dans les régions où résident les participant(e)s, ces parcours leur permettent de se former et de développer leur carrière dans leur milieu, tout en favorisant la disponibilité et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée pour les employeurs locaux.

Des retombées positives pour les Premières Nations

La participation de membres de la communauté Atikamekw de Manawan illustre également la capacité du programme à favoriser l'accès aux métiers de la construction auprès de groupes sous-représentés dans l'industrie. D’ailleurs, les quatre participants inscrits à la cohorte de la Haute-Matawinie ont déjà obtenu un engagement d'embauche démontrant les perspectives offertes par le programme.

Cette initiative s'inscrit également dans les orientations du Plan d'action de l'industrie de la construction pour l'inclusion des Premières Nations et des Inuit (PACPNI), qui vise à favoriser leur accès à l’industrie, leur intégration en chantier et leur maintien en emploi.

Former tout en travaillant

Les parcours rémunérés en alternance travail-études en construction sont notamment possibles grâce à un financement du gouvernement du Québec, dans le cadre du Programme de formations de courte durée (COUD) établi sous les orientations de la Commission des partenaires du marché du travail et administré par le ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale. Il permet à des travailleurs et travailleuses d'obtenir un DEP tout en étant rémunéré(e)s pendant leur formation et leurs stages sur les chantiers.

Les entreprises participantes peuvent recevoir jusqu'à 25 000 $ en subvention salariale afin de soutenir la formation en classe de leur main-d’œuvre.

Reconnue comme promoteur d’un projet pilote de deux ans accordé par la Commission des partenaires du marché du travail, la CCQ bénéficie d'un financement gouvernemental visant à développer des approches innovantes

pour répondre aux besoins de main-d'œuvre de l'industrie et accroître le nombre de personnes qualifiées sur les chantiers.

Un modèle qui porte déjà ses fruits

Les nouvelles cohortes en charpenterie-menuiserie s'appuient sur les résultats positifs observés dans les premières cohortes COUD en électricité.

- La première cohorte, lancée le 1er octobre 2025 au Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC) en Beauce, a permis le jumelage de 24 participant(e)s au sein de 15 entreprises.
- Une seconde cohorte, amorcée le 7 janvier à l'École des métiers et occupations de l'industrie de la construction de Québec (ÉMOICQ), a pour sa part permis le jumelage de 20 participant(e)s auprès de 11 entreprises.

Plus largement, l'alternance travail-études s'impose comme un levier important pour accroître la part de travailleuses et travailleurs diplômé(e)s. Depuis les deux dernières années, plus de 1 300 personnes ont participé à des parcours d'alternance travail-études dans l'industrie de la construction, leur permettant d'acquérir une expérience concrète tout en progressant vers l'obtention de leur diplôme. Les parcours rémunérés en alternance travail-études en construction (COUD) s'inscrivent dans ces données, avec les cohortes totalisant près de 100 participant(e)s. La CCQ vise la participation de 175 personnes dans les COUD d'ici la fin de 2027.

Par ailleurs, de nouveaux parcours COUD sont actuellement en développement dans les métiers de la plomberie-chauffage et du briquetage-maçonnerie afin d'élargir encore davantage l'accès à la formation qualifiante dans les secteurs où les besoins sont importants.

CITATIONS

« Aujourd'hui, ce sont potentiellement près de 50 nouvelles personnes, dont des membres de la communauté Atikamekw de Manawan, qui s'engagent dans un parcours rémunéré en alternance travail-études en construction (COUD). Plus largement, depuis deux ans, près de 1 300 personnes ont choisi un parcours d'alternance travail-études dans l'industrie. Le Québec a besoin de ces talents et de leur génie manuel pour réaliser l'ampleur du

carnet de commandes. Je remercie chaleureusement le chef de la communauté, Glenn Dubé, ainsi que l'ensemble des partenaires mobilisés dans cette initiative. La CCQ souhaite contribuer à concrétiser les ambitions des Premières Nations, et favoriser leur pleine participation à la construction du Québec de demain. Je salue également la collaboration du Centre de services scolaire des Samares, des établissements de formation et des entreprises participantes, qui démontrent un engagement concret envers la relève. J'en profite pour lancer un appel aux employeurs de la Mauricie et de Lanaudière : plusieurs participant(e)s sont toujours à la recherche d'un milieu de travail pour poursuivre leur parcours. Ensemble, en misant sur la compétence et la formation, nous bâtissons la relève dont notre industrie a besoin. »
— Audrey Murray, présidente-directrice générale de la Commission de la construction du Québec

« Je tiens à féliciter la Commission de la construction du Québec pour ses initiatives et le déploiement de ces nouvelles cohortes. C’est en formant davantage de travailleuses et de travailleurs qualifiés que nous pourrons mieux répondre aux besoins du marché du travail, tout en favorisant l’accès des Premières Nations et Inuit aux métiers de la construction. En misant sur le développement des compétences, nous donnons aux entreprises les moyens de poursuivre leur croissance et contribuons concrètement à la réalisation des projets dont le Québec a besoin. »
— Mathieu Lebrun, Ministre du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale

« Je suis très heureux du partenariat que nous sommes en train de solidifier avec la CCQ et le Centre de services Les Samares au bénéfice des membres de la communauté de Manawan. Il est essentiel de leur offrir des formations professionnelles pertinentes, qui suscitent leur intérêt et qui leur offrent des opportunités d’emploi et d’avenir. Le fait que les participants du DEP en charpenterie-menuiserie puissent alterner entre la théorie, les cours pratiques réalisés dans un atelier et les stages en entreprise représente une formule prometteuse et concrète. Nous avons plusieurs projets de développement et rénovation résidentiels à Manawan : nous avons besoin de charpentiers-menuisiers Atikamekw pour y travailler. »

— Glenn Dubé, Chef, Conseil des Atikamekw de Manawan

« Nous souhaitons poursuivre et renforcer notre collaboration avec le Conseil des Atikamekw de Manawan afin de développer des solutions de formation durables, adaptées aux réalités et aux aspirations de la communauté. Au-delà du déploiement de l'offre de formation pour 2026-2027, nous voulons faire progresser les réflexions entourant un modèle formation-emploi dans le secteur de la construction et l'analyse de la mise en place d'un espace permanent dédié au développement des compétences à Manawan. De plus, nous évaluerons, l'exploration de possibilités en matière de développement entrepreneurial et de mutualisation des services pour répondre aux besoins des entreprises et des organisations du milieu. Notre volonté est de travailler conjointement avec les acteurs du milieu afin de rapprocher les possibilités de formation des besoins de la communauté et de faire de l'éducation un véritable levier de développement collectif.»
— Jonathan Fontaine, directeur général adjoint du Centre de services scolaire des Samares.

À propos de la Commission de la construction du Québec
Créée en 1987, la Commission de la construction du Québec est responsable de l'application de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (loi R-20), qui encadre cette industrie. Elle offre de nombreux services aux clientèles qu'elle dessert, notamment pour tout ce qui a trait à la formation professionnelle, à la gestion de la main-d'œuvre et à l'application des conventions collectives de l'industrie de la construction.

– 30 –

Source : Noémia L'Heureux-Daigneault
Direction des affaires publiques et des communications
514 341-7740
medias@ccq.org
Site Web: ccq.org
Facebook.com/ccq